

Saison 2022/2023

REGLEMENT SPORTIF EPEE

NOUVELLE AQUITAINE



NOUVELLE-
AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

0

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.



NOUVELLE-
AQUITAINE

Table des matières

2	INFORMATIONS GENERALES	4
1.1.	VOTRE LICENCE	4
1.2.	COUVERTURE MEDICALE	4
1.3.	LE MATERIEL	4
1.4.	SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	4
1.5.	EQUIPE INTER-CLUB	4
1.6.	CLASSEMENTS	4
2	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	6
2.1	INFORMATIONS DE L'EPREUVE	6
2.3	ENGAGEMENT DES TIREURS	6
2.4	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	7
2.6	RECOMPENSES	7
2.7	ENVOI DES RESULTATS	7
3.	ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13	8
3.1	CATEGORIE M7 A M11	8
3.2	CATEGORIE M13	8
MATERIEL		9
4.	FILIERE HORIZON 2032	10
4.1	EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8 ^{ème} DE FINALE :	10
4.2	EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :	10
4.3	EPREUVE H2032 DEMI-FINALE	10
4.4	QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	11
5.	ORGANISATION SPORTIVE M17/M20	12
5.1	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20	12
5.3	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 Homme et dame	12
6.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23	14
7.	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE SENIORS	14

7.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS	14
8.	CATEGORIE VETERAN 3 ARMES	16
10.	STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	19
11.	INTEGRATION DES HANDISPORTS	19



NOUVELLE-
AQUITAINE

2 INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est délivrée par mail au licencié à l'initiative du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E.

Attention modification des dispositions du code du sport relatives aux certificats médicaux.

Informations disponibles sur le site FFE : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.3. LE MATERIEL

Tenues, masques, armes, gants : Application du règlement FFE

1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de sur classement automatique.

- Le simple sur classement n'est possible qu'à partir de la 2^{ème} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : Nouveau règlement pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples sur classements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.
- Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.5. EQUIPE INTER-CLUB

Définition de tireur isolé :

La notion de tireur(se) isolé(e) se définit comme un(e) licencié(e) tireur(se)s esseulé(e) dans sa catégorie d'âge dans son club, c'est-à-dire que le club n'a pas le nombre suffisant de tireur(se)s pour constituer une équipe, et ce, quel que soit son niveau, dans la catégorie d'âge concernée ou la catégorie d'âge inférieure.

Conséquences et procédure : Cf. règlement sportif FFE 2022/2023 chapitre 4 page 10 / règles communes aux trois armes

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1))^{(P2/1,72)}$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du CRENA



NOUVELLE-
AQUITAINE

REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2 ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1 INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les compétitions du comité sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du comité.

Les compétitions organisées par les clubs sont mises en ligne sur l'extranet par leur association départementale.

Les circuits Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers sauf si c'est une épreuve sélective pour un Circuit National, l'épreuve est fermée.

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)
- Aux Conseillers Technique Sportifs
- Au Responsable de l'Arbitrage Régional.

2.2 HORAIRES

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité. (Notamment au fleuret et à l'épée)

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation

2.3 ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le logiciel de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2022/2023 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17, M20 / senior / vétérans : 10 Euros
- ✓ Équipe : 20 €

2.4 DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5 ARBITRAGE :

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par la commission arbitrage.

2.6 RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses seront prises en charge par le CRENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

2.7 ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format cotcot ou XML
competitions@ffescrime.fr
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine
secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13

3.1 CATEGORIE M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine le comité préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2 CATEGORIE M13

Une date dédiée pour :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe
- Si possible pour chaque circuit Nouvelle-Aquitaine une compétition M13 sera organisée.

Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 : les 20 et 21 mai

Epreuve individuelle :

La participation au championnat individuel Nouvelle-Aquitaine est obligatoire pour participer au Challenge de France M13 qui se déroule dans notre zone.

Epreuve Par équipe : Sous le format FFE (Challenge de France)

Cette épreuve est ouverte sans quota, avec une priorité aux équipes départements ou CID puis de clubs.

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas

HAUT 1 3 2 4 1 3 2 4

BAS 5 7 6 8 6 8 5 7

REPLACEMENTS

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

FORMULE :

Si < à 32 tireurs : 2 tours de poule puis tableau A et Tableau B

Si > à 32 tireurs : 1 tour de poule puis tableau A et Tableau B

Si > à 64 tireurs : La commission pourra adapter la formule en fonction du nombre de présents et du plateau technique.

CLASSEMENT :

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale du Comité.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du CRENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Epreuves comptabilisées dans le classement
Epreuves départementales + open et régionales	1	3 meilleures résultats
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Toutes les épreuves H2032	2	
Challenge de France	1,5	

MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

Au sabre pour les catégories M11 le matériel électrique est obligatoire en compétition.

Pour les M9 / M7 : électrique à partir des ¼ de finale.

4. FILIERE HORIZON 2032

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2032

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

4.1 EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8^{ème} DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale (Comité Régional Nouvelle Aquitaine) les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés du CRENA.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.2 EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE

Engagement

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

Formule : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par comité au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place. Pour le sabre 15 touches avec pause à 8 touches.

4.3 EPREUVE H2032 DEMI-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, Le CRENA engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Le CRENA engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE 2021/2022 Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas du comité régional seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

4.4 QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2032"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Comité Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribué par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribué par le Classement national.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient
H 2032 COMITE REGIONAL	1,5
H 2032 ZONE	2
H 2032 Nat.	2,5
Championnat Nouvelle-Aquitaine	2
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2022/2023

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission. En cas de litige, c'est responsable de l'ETR qui statuera.

5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Cf. Règlement Sportif FFE

5.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20

- La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :
- 1- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine
 - 2- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 3- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

5.2 FORMULES

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 15 touches en 3 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos entre les reprises pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

Formule équipe : constitution d'équipes de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe sans tirer la 3^{ème} place. (Base du classement national individuel).

5.3 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 Homme ET DAME

Epreuve INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf Règlement fédéral 2022/2023

N1 Homme et dame : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

N2 homme : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1.

N2 Dame : La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas par le classement régional

N3 Homme : La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas par le classement régional

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
CN M17 Dax	2,5	3 CN pris en compte sur 4CN
CN M17 Montélimar / Châlons / Aix	2	
CN M20 Circuits régionaux M20/M17 Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	1 1,5 2	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
CN M20 Rodez / Toulouse	2,5	3 CN pris en compte sur 4CN
CN Colmar / Anthony	2	
CN senior Circuits régionaux M20/SENIOR Le Championnat Nouvelle Aquitaine	1 1,5 2	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2022/2023

Epreuve équipe : Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

N3 : Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes + 1 équipe par comité + quota :

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine sera l'épreuve sélective des Championnats de France N3 par équipe.

Le quota octroyé pour les Championnats de France sera attribué au vainqueur de l'épreuve ou des équipes suivantes dans l'ordre du Championnat régional si les équipes sont sélectionnées en N1 ou en N2.

Formule : Si moins de 5 équipes, un tour de poule et la sélection se fait sur le classement de la poule.

6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23

Mode de sélection : Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale. CF. RS FFE Chapitre 6

7. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE SENIORS

- La saison sportive SENIOR s'articule autour de :
 - 3 circuits Nouvelle-Aquitaine
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

7.1 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX EPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES SENIORS

Pour les épreuves individuelles Dames les épreuves nationales sont sans quota.

Pour les épreuves individuelles Hommes les épreuves nationales sont avec quota :

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

Pour le CN1 : la sélection se fait sur le circuit régional 1. Un quota est réservé dans l'ordre du classement régional de l'année N-1 sous réserve d'être licencié en Nouvelle-Aquitaine pour l'année N.

Pour le CN2 : la sélection se fait sur le circuit régional 2

Pour le CN3 et le CN4 : La sélection se fait sur le classement régional actualisé

Pour le CN5 : la sélection se fait sur le circuit régional 3

7.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

EPREUVE INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 et N2 Cf. Règlement fédéral 2022/2023

N3 Dame : 1 quota par comité régional + 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante : Tous les quotas seront octroyés par le classement régional.

N3 Homme : 1 quota par comité régional + 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante : Tous les quotas seront octroyés par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	4 CN pris en compte 5
Circuits régionaux	1,5	
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
Compétitions open (Challenges...)	1	2 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2023/2022

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

N3 : 1 équipe par comité régional + 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,

La sélection sur quotas régionaux

C'est le Championnat Nouvelle-Aquitaine qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France N3 par équipe.

FORMULE : Si moins de 5 équipes, un tour de poule et la sélection se fait sur le classement de la poule.

NOUVELLE-
AQUITAINE

8. CATEGORIE VETERAN 3 ARMES

A partir de la saison 2021/2022, une catégorie +35 est créée uniquement pour les féminines.
Cf.RS FFE

8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE

La saison sportive VETERAN s'articule autour de :

- 3 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Pas de mixité dans les poules quel que soit le nombre de tireurs.

FORMULE INDIVIDUELLE :

A partir de 5 tireurs

Hommes : Deux tours de poule (avec handicap) L'organisateur en accord avec le directoire Technique peut supprimer un tour de poule en fonction du nombre de participants et du plateau technique :

1^{er} tour : catégories mélangées

2^{ème} tour : par catégorie V1, V2, V3 avec V4

A l'issue des poules, tableaux par catégorie V1, V2 et tableau V3 V4 en commun. Le classement du tableau se fait sur les deux tours de poule.

Un handicap négatif s'applique entre catégories : Une touche par différence de 2 catégories (ex : -1 pour un V1 contre un V3, ou -2 pour un V1 contre un V4, mais pas de handicap pour un V1 contre un V2, un V2 contre un V3 ou un V3 contre un V4).

Pour l'épée dame, il n'y a plus de handicap. En cas d'égalité (score) à la fin du temps réglementaire, la victoire revient à la tireuse la plus âgée. (ex :V3/D3)

Si 4 tireurs ou moins dans une catégorie, poule en 5 ou 10 touches en fonction du directoire Technique.

Pour les dames à l'issue des poules, un TED avec les catégories V1/V2 et V3/V4. En fonction du nombre de participant, l'organisateur pourra faire un tableau unique avec handicap sous réserve de l'accord de toutes les participantes.

Epreuve par équipe :

Pour les Championnats régionaux vétérans, les équipes seront constituées par club

Les équipes devront respecter une limite d'âge de :

- 150 ans OBLIGATOIRE à l'épée Homme
- 140 ans pour ED, FH, SH
- 120 ans pour FD, SD (y compris en cas de remplacement).

Les équipes inscrites seront classées par force déterminée par addition des points de leurs trois meilleurs tireurs dans le classement national puis dans le classement régional, actualisé la semaine avant l'épreuve.

FORMULE EQUIPES : Les rencontres se disputent par match en 45 touches par 9 relais de 3 minutes. Le handicap est appliqué avant le début de chaque relai.

A partir de 6 équipes il sera effectué un tableau d'élimination directe avec décalage par clubs à partir du classement.

Toutes les places seront tirées jusqu'à la 8^{ème} place

5 équipes poule unique et finale entre les 2 premières équipes à l'issue de la poule. En cas d'égalité c'est la rencontre entre les deux exæquos qui sera pris en compte pour le classement.

ARBITRAGE

L'organisateur fera au mieux pour attribuer suffisamment d'arbitres pour les poules et les TED mais l'auto arbitrage est autorisé en vétérans dans les Poule et TED, un arbitre obligatoire à partir de la ½ finale de chaque catégorie.

Sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale.

A partir de la catégorie M17 les arbitres départementaux sont autorisés à arbitrer avec l'accord préalable de la CRA en fonction de leur âge et de leurs compétences.

8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE :

EPEE HOMME V4 et DAME V4 : La participation aux championnats de France est ouverte à tous les tireurs.

EPEE HOMMES ET DAMES V1, V2 et V3 : Devront répondre aux critères de sélection ci-dessous suivant le dernier classement national actualisé avant l'épreuve :

- Catégorie V1: les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale
- Catégorie V2: les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale
- Catégorie V3: les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale

Ces sélectionnés seront complétés par des quotas répartis par comités régionaux :

1 quota par comité régional + 30 tireurs qualifiés par quotas régionaux.

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas seront répartis par le classement régional.

En cas de désistement, la commission nationale vétérans pourra disposer de ces quotas pour compléter éventuellement les participants.

EQUIPE : CF. règlement fédéral

Les équipes doivent être constituées par des tireurs appartenant au même club pour l'épée Homme et l'épée dame N1 et N2

EPEE DAMES :

N1/N2 : Les 16 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2

N3 : L'épreuve de N3 est ouverte sans quotas aux équipes de clubs et aux équipes Interclub.

EPEE HOMMES :

N1/N2 : Les 32 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2

N3 : 1 équipe par comité régional métropolitain + 14 équipes qualifiées par quotas régionaux

C'est le Championnat Nouvelle-Aquitaine qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France N3 par équipe. Toutes les places seront tirées jusqu'à la 8^{ème} place.

FORMULE : Si moins de 5 équipes, un tour de poule et la sélection se fait sur le classement de la poule.

CLASSEMENT :

EPEE : Un classement sera établi par catégorie et par sexe dans la semaine après la dernière compétition effectuée.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : VETERANS

Compétitions	Coefficient	
CN	1.5	Parmi les 2 meilleurs CN
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	3	
3 Circuits Nouvelle-Aquitaine	2	On prend en compte les 3

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les circuits nationaux de la catégorie concernée.
- « Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)
- Pour les épreuves Nouvelle-Aquitaine, le classement pour la constitution des poules se fait de la manière suivante :
 - 1- On prend en compte le classement national
 - 2- Pour les tireurs non classés, on prend en compte le classement régional.
Pour la première épreuve NA en prendra en compte le classement régional N-1

10. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages sont prévus selon les modalités suivantes :

- **Durée** fixée à 3 jours pendant vacances scolaires de Toussaint – février - avril
- **Lieu** : A déterminer
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques

- Stage 1 : Toussaint
 - M15 / M17 / + 2 ou 3 meilleurs M13

- Stage 2 : Février
 - M15 / M17 / + 2 ou 3 meilleurs M13

- Stage 3 : Avril 2023
 - M17 / M20 / + éventuellement meilleurs M15

Animations M13 : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord/ 3 au centre), le samedi de 10h à 17, territorialisées.

- Calendrier prévisionnel :
 - 10 décembre 2022
 - 4 février 2023
 - 18 mars 2023

La participation des tireurs sera ouverte (limitée en fonction des capacités d'accueil des structures organisatrices bien sûr) ; le lieu de participation sera laissé au choix des tireurs.

Le contenu de ces journées sera écrit et communiqué à tous pour le début de saison, avec une trame commune à tous les secteurs.

2. Responsable secteur Sud : Olivier Marthe Bastien
3. Responsable secteur Centre : Cyril Besnard
4. Responsable secteur Nord : Guillaume Grenouillet / Marie-Alexia Blomme

Encadrement des stages et animations :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Enseignants en formation

11. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des circuits de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.